

RAPPORT ANNUEL 2020



SOMMAIRE

L'exercice 2020 en bref	3
Avant-propos	4
Comptes annuels 2020	6
Annexe aux comptes annuels	10
Rapport de l'organe de révision	24
Organes	28

L'EXERCICE 2020 EN BREF

en KCHF	2020	2019
Total du bilan	1'013'739	1'000'437
Capitaux de prévoyance	880'182	890'882
Provisions techniques	14'767	13'276
Réserve de fluctuation de valeurs	83'415	59'846
Capital de la fondation, fonds libres	14'908	14'434
Cotisations et apports ordinaires et autres	59'237	59'736
Frais administratifs	3'706	4'200
Bénéfice avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	24'765	52'158
Entreprises membres	828	874
Assurés actifs	7'698	8'351
Bénéficiaires de rentes	2'329	2'322
dont autofinancés	693	627
Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2	111,0 %	108,2 %
Degré de couverture des groupes de produits principaux:		
REVOR INVEST	115,9 %	112,8 %
COMPTE REVOR	101,2 %	101,2 %
Performance		
REVOR INVEST	6,41 %	15,13 %
Rémunération des capitaux d'épargne		
REVOR INVEST	2,00 %	2,00 %
COMPTE REVOR	1,00 %	1,00 %
Intérêt technique	2,00 %	2,00 %

AVANT-PROPOS

DES BASES FORTES / UN PARTENARIAT SOLIDE / PRÊTS POUR LA CROISSANCE

Chères clientes,
chers clients,

REVOR Fondation collective a elle aussi été confrontée à une situation exceptionnelle suite à l'apparition du virus SARS-CoV-2. Les contaminations au COVID-19 se sont propagées rapidement par le biais de la population mondiale globalisée et connectée. Notre administration de la prévoyance est cependant parvenue à maintenir en tout temps l'ensemble des prestations de service destinées à nos clients. Le Conseil de fondation a traité ses affaires comme prévu et a régulièrement été informé sur la situation extraordinaire. L'activité de placement en 2020 s'est souvent avérée surréaliste et cette année a été celle des extrêmes pour les investisseurs. REVOR Fondation collective s'est cependant développée de manière remarquable et présente un excellent bouclage annuel. En tant que caisse de pension indépendante, 'REVOR' utilise tous les résultats générés par la fortune uniquement pour garantir et améliorer les prestations de prévoyance de ses assurés. Le degré de couverture dans REVOR INVEST, de 115,90 %, prouve la sécurité exceptionnelle. 'REVOR' est armée au mieux pour l'avenir.

REVOR INVEST

En 2020, le coronavirus non seulement a influencé les relations sociales et la conjoncture, mais également les marchés financiers. Les banques centrales et les gouvernements du monde entier ont compensé les effets des mesures prises pour atténuer la pandémie par d'importants programmes de soutien. Aidés par l'action rapide des banques centrales, les marchés des actions se sont repris rapidement et ont pu clôturer l'année de manière positive. Les obligations et les placements immobiliers suisses ont une fois de plus été à la hauteur de leur réputation et, pendant la crise, ils se sont révélés être des modules de placement favorisant la diversification. Dans cet environnement incertain et turbulent, REVOR INVEST a maintenu sa stratégie à long terme et a pu clôturer l'année de manière réjouissante. Avec un rendement absolu de +6,41 %, REVOR INVEST a nettement dépassé ses pairs en 2020 (UBS CP Sample: +4,07 %; CS CP Index: +4,11 %; Median PPCmetrics Peer Group: +4,31 %). Cela prouve que la gestion des risques fonctionne – en particulier en période de crise - et que l'administration de la fortune est très professionnelle.

DURABILITÉ

REVOR Fondation collective est consciente de sa responsabilité éthique, sociale et écologique ainsi que de l'importance d'une bonne conduite d'entreprise (ESG) en ce qui concerne la gestion de la fortune – également concernant la délégation des placements de REVOR Fondation collective à des gestionnaires de fortune professionnels. Ceux-ci font état de plus de 20 affiliations à des initiatives ou réseaux dans le domaine de la durabilité (notamment Principles for Responsible Investing) et appliquent en outre différentes listes d'exclusion. Tous nos gestionnaires de fortune calculent un rating ESG dont le résultat (si disponible) est toujours supérieur au benchmark pour les mandats actifs et se situe dans le cadre du benchmark pour les mandats passifs.

PERSPECTIVES POSITIVES

L'ensemble de nos entreprises affiliées et de nos assurés profitent du résultat extrêmement positif de 2020. Une décennie riche en événements se termine donc avec une perspective positive. Une administration efficace et compétente, une stratégie de placement solide et une clientèle satisfaite sont la base de nos efforts. Avec nos partenaires, la Hypothekbank Lenzburg, la Mobilière, les banques régionales, Valiant, la Zürcher Kantonalbank et certains courtiers, nous voulons à nouveau augmenter durablement le nombre d'assurés. Ensemble, nous parviendrons à poursuivre le développement de la numérisation orientée clients et de nos prestations de service. Le bouclage annuel 2020 et les excellents indicateurs constituent des conditions parfaites.

Le Conseil de fondation et la direction vous remercient pour votre confiance et pour la collaboration constructive. Nous remercions également nos partenaires qui nous soutiennent, nous encouragent et contribuent à notre amélioration permanente.

Nous adressons un merci particulier à nos collaborateurs et collaboratrices pour leur manière d'agir responsable et leur engagement.

Meilleures salutations

REVOR Fondation collective



Carl von Heeren
Président du Conseil de fondation



Georg Dubach
Gérant

COMPTES ANNUELS 2020

BILAN

en KCHF	2020	2019
ACTIFS		
Placements	1'011'572	999'434
Liquidités et placements sur le marché monétaire	397'150	519'884
Créances de cotisations	1'612	1'652
Placements chez l'employeur	1'880	1'307
Titres	610'930	476'591
Compte de régularisation actif	2'167	1'003
Total actifs	1'013'739	1'000'437
PASSIFS		
Dettes	2'933	985
Prestations de libre passage et rentes	2'129	162
Banques / Assurances	248	225
Autres dettes	556	598
Compte de régularisation passif	2'849	6'727
Réserve de cotisations de l'employeur	14'685	14'288
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	894'949	904'157
Capital de prévoyance assurés actifs	702'560	724'149
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	177'622	166'732
Provisions techniques	14'767	13'276
Réserve de fluctuation de valeurs	83'415	59'846
Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)	14'908	14'434
Fonds libres institutions de prévoyance	14'908	14'434
Fonds libres (+) / Découvert (-) fondation collective	0	0
Situation au début de la période	0	0
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	0	0
Total passifs	1'013'739	1'000'437

COMPTE D'EXPLOITATION

en KCHF	2020	2019
Cotisations et apports ordinaires et autres	59'237	59'736
Cotisations salariés	23'622	25'040
Cotisations employeurs	26'938	28'615
Prélèvements sur la RCE pour le financement des cotisations	-2'198	-1'762
Apports uniques et rachats	7'558	6'238
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	2'708	1'000
Subsides fonds de garantie	609	605
Prestations d'entrée	43'437	51'804
Apports de libre passage	41'042	51'204
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	0	304
Capital de couverture bénéficiaires de rentes	0	116
Fonds libres	0	188
Païement versements anticipés EPL / divorce	2'395	296
Entrée de fonds venant de cotisations et prestations d'entrée	102'674	111'540
Prestations réglementaires	-46'805	-46'280
Rentes de vieillesse	-21'261	-21'386
Rentes de survivants	-4'552	-3'968
Rentes d'invalidité	-3'490	-3'754
Autres prestations réglementaires	-5	-40
Prestations en capital à la retraite	-16'165	-15'732
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-1'332	-1'400
Prestations de sortie	-93'088	-146'160
Prestations de libre passage en cas de sortie	-86'174	-132'974
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie	-2'729	-11'328
Versements anticipés EPL / divorce	-4'185	-1'858
Sortie de fonds pour prestations et versements anticipés	-139'893	-192'440

en KCHF	2020	2019
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	9'682	52'335
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assurés actifs	30'880	60'475
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-10'890	-192
Dissolution (+) / Constitution (-) provisions techniques	-1'491	-2'477
Rémunération du capital épargne	-9'290	-9'116
Dissolution (+) / Constitution (-) réserves de cotisations	-249	1'718
Dissolution (+) / Constitution (-) fonds libres institutions de prévoyance	722	5'581
Augmentation (+) / Diminution (-) découverts institutions de prévoyance	0	-3'655
Produit des prestations d'assurance	22'052	22'596
Prestations d'assurance	22'052	22'596
Parts d'excédents d'assurances	0	0
Charges d'assurance	-8'302	-7'471
Primes d'assurance	-5'676	-5'677
Primes de risque	-5'273	-5'274
Primes de coûts	-403	-403
Apports uniques aux assurances	-2'270	-1'418
Cotisations au fonds de garantie	-356	-376
Résultat net de la part assurance	-13'787	-13'440
Résultat net des placements	39'974	67'261
Produit d'intérêt sur les comptes bancaires et les placements sur le marché monétaire	3'784	5'012
Résultat net sur les créances	8	15
Produit des titres	7'262	7'457
Résultat net des cours sur titres	32'076	57'650
Intérêts sur les prestations de libre passage	-212	-312
Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur	-148	-150
Autres charges d'intérêts	-54	-2
Frais administratifs des placements	-2'742	-2'409

en KCHF	2020	2019
Autres produits	2'290	2'704
Contributions aux frais administratifs	2'155	2'396
Produit des services fournis	72	113
Autres produits	63	195
Autres charges	-6	-166
Charges administratives	-3'706	-4'201
Administration en général	-3'111	-3'606
Marketing et publicité	-16	-32
Activité de courtage et d'intermédiaire	-494	-477
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-73	-69
Autorités de surveillance	-12	-17
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	24'765	52'158
Dissolution (+) / Constitution (-) réserve de fluctuation de valeurs	-23'569	-45'560
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	1'196	6'598
Part institution de prévoyance	1'196	6'598
Part fondation collective	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1_FONDEMENTS ET ORGANISATION

FORME JURIDIQUE ET BUT

REVOR Fondation collective est une fondation du droit privé. Conformément à son acte de fondation, elle a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution LPP pour les salariés et les employeurs des employeurs affiliés à la fondation,

avec siège ou établissement stable en Suisse, ainsi que pour leurs proches et survivants, par l'octroi de prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. L'activité s'étend à tout le territoire suisse.

ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La fondation est enregistrée sous le numéro BE.0833 auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF). Elle verse les contributions exigées au fonds de garantie.

INDICATIONS CONCERNANT L'ACTE DE FONDATION ET LES RÈGLEMENTS

L'exécution de la prévoyance professionnelle et des placements est consignée dans les règlements et les avenants. Il s'agit des documents suivants:

Document	Date	En vigueur dès le	Remarques
Acte de fondation	07.09.2016	31.10.2016	Décidé par l'ABSPPF le 31.10.2016
Règlement d'organisation et d'administration	07.12.2017	01.01.2018	Prise de connaissance ABSPPF le 16.03.2018
Règlement de prévoyance Prévoyance-Base	08.12.2016	01.01.2017	Prise de connaissance ABSPPF le 23.02.2017
Règlement de prévoyance «plans extraobligatoires»	08.12.2016	01.01.2017	Prise de connaissance ABSPPF le 23.02.2017
Règlement de placement	03.09.2019	01.07.2019	Prise de connaissance ABSPPF encore en suspens
Règlement sur la liquidation partielle	18.03.2015	01.01.2015	Approuvé et décidé par l'ABSPPF le 31.08.2016
Règlement sur les principes de comptabilisation et d'évaluation	07.09.2016	01.01.2016	Remis à l'ABSPPF le 16.11.2016

ORGANE PARITAIRE DE DIRECTION / HABILITATIONS À SIGNER

Membres du Conseil de fondation	Représentation	Mandat	Habilitation à signer
Carl von Heeren ***	Représentant empl. / président	2017 – 2021	Collective à deux
Simon Graa *	Représentant empl.	2017 – 2021	Collective à deux
Jean-Claude Reymond	Représentant empl.	2017 – 2021	Collective à deux
Karin Grütter	Représentante sal.	2017 – 2021	Collective à deux
Cornelia Baumann	Représentante sal.	2017 – 2021	Collective à deux
Pia Wiese-Giger **	Représentante sal. / vice-présidente	2017 – 2021	Collective à deux

Commission de placement: * Président, ** Vice-présidente, *** Membre

Direction

Georg Dubach	Directeur
Sabino Di Mambro	Directeur suppl.

EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle	PK Expert AG, Martin Franceschina, 3110 Münsingen
Organe de révision	T+R AG, Rita Casutt, 3073 Gümligen b. Berne
Mandats de gestion de fortune (assujettissement FINMA confirmé)	Hypothekbank Lenzburg AG, Reto Huenerwadel, 5600 Lenzburg Mobilière Suisse Asset Management SA, Daniel Alonso, 3001 Berne Bank Avera Genossenschaft, Lars Rigling, 8620 Wetzikon Banque Cantonale de Zurich, Claudia Wais, 8005 Zurich
Experts externes en placement et investment controlling	PPCmetrics AG, Lukas Riesen, 8021 Zurich
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF), 3000 Berne 14

EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Effectif fin 2020	Effectif fin 2019	Variation 2020
Employeurs affiliés	828	874	-46

2_MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	Effectif fin 2020	Effectif fin 2019	Variation 2020
Assurés actifs	7'698	8'351	-653
dont arrivées	1'524	1'808	-284
dont départs	-2'177	-2'725	548
Plans de prévoyance			
Plans enveloppants (plans LPP et surobligatoire)	7'583	8'226	-643
Plans extraobligatoires	115	125	-10
Total bénéficiaires de rentes	2'329	2'322	7
Rentes de vieillesse	1'554	1'542	12
Rentes d'invalidité	392	401	-9
Rentes de partenaire	277	263	14
Autres rentes	106	116	-10
Dont bénéficiaires de rentes fondation	693	627	66
Rentes de vieillesse	680	617	63
Rentes de partenaire	4	3	1
Autres rentes	9	7	2

3_TYPE DE RÉALISATION DU BUT

EXPLICATION DU PLAN DE PRÉVOYANCE (DES PLANS DE PRÉVOYANCE)

REVOR Fondation collective a pour but l'exécution de la prévoyance professionnelle sur la base des normes en vigueur en Suisse. Conformément au règlement d'organisation et d'administration, les tâches et responsabilités sont réparties entre la fondation d'une part et les institutions de prévoyance d'autre part.

Les commissions de prévoyance des institutions de prévoyance choisissent un plan d'assurance adéquat pour les personnes assurées. REVOR Fondation collective assure au moins les prestations requises par la loi. Une solution plus étendue peut être convenue avec la commission de prévoyance. Un contrat d'assurance collective existe avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, pour couvrir les risques décès et invalidité.

FINANCEMENT, MÉTHODE DE FINANCEMENT

Les plans de prévoyance de REVOR Fondation collective reposent sur la primauté de cotisations. Les prestations pour l'assurance vieillesse dépendent de l'avoir épargné. En cas de décès et d'invalidité, les prestations applicables sont celles du plan de prévoyance de l'institution de prévoyance. Ces risques sont couverts par des contrats de réassurance ad hoc de REVOR Fondation collective. La moitié au moins des cotisations est versée par l'employeur.

Pour les affiliations dans le COMPTE REVOR, l'ensemble de la fortune est placé auprès d'une banque qui verse un taux d'intérêt au moins à hauteur du taux fixé par le Conseil fédéral pour les fonds LPP. Cela permet une rémunération adéquate des capitaux de prévoyance. Pour les affiliations dans REVOR INVEST, une structure de fortune stratégique avec des marges tactiques est définie. Le règlement de placement, valable à partir du 01.07.2019, s'applique aux deux produits.

Le placement individuel de la fortune en titres peut être décidé par les institutions de prévoyance dans le cadre des règlements du Conseil de fondation. En ce qui concerne les placements en titres, il convient de respecter pour chaque institution de prévoyance les dispositions de la prévoyance

professionnelle selon l'OPP2. A cet égard, la responsabilité propre des institutions de prévoyance est prise en compte au moyen d'une convention de couverture intégrale avec l'employeur affilié, afin qu'il n'en résulte pas de financement croisé.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Pour 2020, aucune augmentation de rentes n'a été accordée.

4_PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, CONTINUITÉ

CONFIRMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON SWISS GAAP RPC 26

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations et par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), ainsi que par d'autres

dispositions. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la fortune, de la situation financière et des résultats de la fondation en accord avec les principes de Swiss GAAP RPC 26.

PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Toutes les opérations sont saisies dans les livres selon le principe de la date de clôture et inscrites au bilan et évaluées sur la base des principes ci-après. Le bilan est en principe établi sur la base du principe brut. Les postes détaillés inscrits dans un poste du bilan sont en principe évalués séparément (évaluation individuelle).

Monnaies étrangères:

Cours à la date de clôture du bilan

Liquidités, créances et dettes:

Valeur nominale

Titres:

Valeur de cours y compris intérêts courus et éventuel revenu accumulé

Comptes de régularisation:

Délimitation des éléments charges et produits dans le cadre de l'importance et de la continuité

Capital de prévoyance des assurés actifs:

Obligations financières nominale conformément aux capitaux d'épargne versés et rémunérés

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes:

Capital de couverture des bénéficiaires de rentes non réassurés selon l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Provisions techniques:

Selon les dispositions réglementaires et données de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Réserve de fluctuation de valeurs:

Selon les dispositions du règlement de placement

MODIFICATION DES PRINCIPES POUR L'ÉVALUATION, LA COMPTABILITÉ ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES

Pendant l'exercice, aucune modification n'a été effectuée.

5_RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La couverture des risques correspond au plan de prévoyance choisi par les institutions de prévoyance. Les risques actuariels pour le décès et l'invalidité sont réassurés auprès de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

Depuis le 01.01.2017, le risque actuariel de la vieillesse est de manière autonome par REVOR Fondation collective assumé avec effet rétroactif au 01.01.2014. Les rentes de vieillesse en cours avant le 01.01.2014 restent assumées par les sociétés d'assurance.

EXPLICATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Il existe des capitaux de couverture de rentes non portés au bilan résultant de contrats d'assurance auprès de deux sociétés d'assurance, la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, d'un montant total de CHF 283 millions (année précédente: CHF 304 mio).

ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES AVOIRS D'ÉPARGNE EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

en CHF	2020	2019
Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année	724'149'329	775'508'518
Bonifications de vieillesse provenant des cotisations	41'889'138	44'353'648
Distribution fonds libres/réserve de cotisations de l'employeur	431'704	982'370
Libération du paiement des cotisations d'épargne	2'044'496	2'169'467
Apports de libre passage / apports uniques et sommes de rachat	48'599'166	57'442'453
Païements versements anticipés EPL / divorce	2'395'814	295'966
Prestations de libre passage en cas de sortie	-86'173'980	-132'974'367
Versements anticipés EPL / divorce	-4'128'306	-1'858'068
Départs à la retraite	-32'571'751	-28'530'340
Cas de décès	-3'372'724	-2'357'344
Correction technique	6'335	878
Rémunération du capital de prévoyance des assurés (1 %)	6'374'921	6'853'573
Intérêt supplémentaire REVOR INVEST (1 %)	2'915'021	2'262'575
Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année	702'559'163	724'149'329

MONTANT DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

en CHF	2020	2019
Avoir de vieillesse selon la LPP à la fin de l'année	467'285'926	491'825'427
Intérêt minimal LPP	1,00 %	1,00 %

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

en CHF	2020	2019
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au début de l'année	166'732'182	166'540'535
Apports provenant des retraites et réassurance	16'411'408	12'811'911
Versements de rentes et indemnités en capital	-9'609'176	-9'177'975
Changements résultant d'entrées/sorties d'institutions de prévoyance	-2'178'772	-9'123'355
Nouveau calcul de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	6'266'851	5'681'066
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes à la fin de l'année	177'622'493	166'732'182

ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

en CHF	2020	2019
Fonds libres des institutions de prévoyance au début de la période	14'433'615	13'416'048
Changements résultant d'entrées/sorties d'institutions de prévoyance	-290'283	-560'283
Distribution des fonds libres aux assurés	-431'704	-1'365'453
Augmentation (+) / diminution (-) résultant de découverts	0	-3'655'195
Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)	1'196'469	6'598'498
Fonds libres des institutions de prévoyance en fin d'année	14'908'097	14'433'615

RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expertise actuarielle de REVOR Fondation collective a été établie selon les principes et les directives pour les experts en caisses de pension ainsi que selon les directives techniques DTA 1 à 7 de la Chambre suisse des experts en caisses de pension. Sur la base de l'évaluation de la situation financière de la fondation au 31.12.2020, l'expertise confirme qu'à cette date

- le taux d'intérêt technique et les bases démographiques utilisés sont adéquats;
- la fondation offre la garantie (selon l'art. 52e al. 1 let. a LPP) qu'elle peut remplir ses engagements;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle (selon l'art. 52e al. 1 let. b LPP) et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

en CHF	2020	2019
Capital de prévoyance des assurés actifs	702'559'163	724'149'329
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	177'622'493	166'732'182
Provisions techniques	14'766'860	13'276'000
Provision pour rentes excédentaires	3'845'000	4'576'000
Provision pour taux de conversion	10'921'860	8'700'000
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	894'948'516	904'157'511

EXPLICATIONS CONCERNANT LES PROVISIONS TECHNIQUES**Provision pour rentes excédentaires**

Les rentes de vieillesse en cours sont composées d'une part garantie et d'une part excédentaire non garantie. Si le réassureur réduit ou supprime la part excédentaire, REVOR Fondation collective doit financer elle-même cette part supprimée. La provision pour rentes excédentaires est constituée à cet effet.

Provision pour taux de conversion

REVOR Fondation collective assume elle-même le risque de longévité pour les rentes de vieillesse depuis le 01.01.2014. Pour les nouvelles rentes de vieillesse, le taux de conversion réglementaire et technique correct est appliqué. Pour les assurés qui disposent principalement d'avoirs de vieillesse LPP, il peut en résulter cependant une perte en cas de départ à la retraite. La provision sert à couvrir ces pertes.

BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES PERTINENTES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les calculs actuariels pour les provisions techniques ont été effectués à l'aide des bases techniques pour les caisses de pension LPP 2015 TG à un taux d'intérêt technique de 2,0 % (année précédente: 2,0 %).

Les calculs actuariels pour la réassurance des risques vieillesse (bis 31.12.2013), décès et invalidité se fondent sur les bases techniques du réassureur.

DEGRÉ DE COUVERTURE EN VERTU DE L'ART. 44 OPP2

	2020	2019
Degré de couverture	111,0 %	108,2 %
Dans les principaux groupes de produits, le degré de couverture se présente ainsi:		
REVOR INVEST	115,9 %	112,8 %
COMPTE REVOR	101,2 %	101,2 %

6_ERLÄUTERUNG DER VERMÖGENSANLAGE UND DES NETTO-ERGEBNISSES AUS VERMÖGENSANLAGE**EXIGENCES CONCERNANT LA GESTION DE FORTUNE**

Les instituts chargés des mandats de gestion de fortune répondent à toutes les exigences selon l'art. 51b al. 1 LPP ainsi qu'aux critères d'admission selon l'art. 48f al. 4 OPP2.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE REVOR INVEST

L'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et directives applicables à la gestion de fortune sont consignés dans le règlement de placement.

Le Conseil de fondation a mis en place une commission de placement. Elle est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de la stratégie de placement.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE COMPTE REVOR

Le Conseil de fondation fixe dans un règlement les conditions pour l'activité de placement des institutions de prévoyance avec une solution de compte.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE REVOR FONDS

Le Conseil de fondation fixe dans le règlement de placement les conditions pour le placement individuel de la fortune en titres des institutions de prévoyance. La fortune

est placée de manière indirecte dans des fondations de placement qui répondent aux exigences de l'OPP2.

APPLICATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP2) AVEC PRÉSENTATION CONSÉQUENTE DU RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DES RISQUES (ART. 50 AL. 1-3 OPP2)

Pendant l'année sous revue, la possibilité d'étendre les possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP2 a été utilisée. Cela s'est fait sur la base du nouveau règlement de placement, qui a été mis en vigueur par le Conseil de fondation au 01.10.2020. Ce règlement crée la possibilité, avec la stratégie de placement remaniée REVOR Invest, d'utiliser tactiquement de l'or (0 % - 5 % de la fortune totale de REVOR Invest).

de placement et l'expert externe en matière de placements, que la possibilité d'investir dans la catégorie or permet une diversification supplémentaire du portefeuille. Sur la base de l'analyse de la capacité de risque et l'évaluation des risques de placement, le Conseil de fondation considère que les prescriptions de l'art. 50 al. 1 à 3 OPP2 sont respectées.

Lors de la définition de la stratégie de placement, le Conseil de fondation est arrivé à la conclusion, avec la commission

La nouvelle possibilité de placement a été utilisée en conséquence pendant l'année sous revue; au 31.12.2020 REVOR Invest présente un effectif d'or de CHF 2,6 millions (présenté sous placements alternatifs).

EFFORTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Dans le sens de son devoir de diligence fiduciaire, REVOR est consciente de sa responsabilité éthique, sociale et écologique ainsi que de l'importance d'une bonne conduite d'entreprise («ESG») en ce qui concerne la gestion de sa fortune. Le placement de la fortune est délégué par REVOR à des gestionnaires de fortune professionnels.

De plus, les gestionnaires de fortune de REVOR utilisent diverses listes d'exclusion, par exemple la liste d'exclusion ASIR et d'autres listes individuelles.

Un inventaire du portefeuille au 30.09.2020 a montré que les gestionnaires de fortune font divers efforts en matière de durabilité. Par exemple, les gestionnaires de fortune peuvent faire état de plus de 20 affiliations à des initiatives ou réseaux dans le domaine de la durabilité (p. ex. Principles for Responsible Investing).

La liste d'exclusion ASIR se base sur les lois et ordonnances suisses ainsi que des conventions internationales. Certains gestionnaires de fortune de REVOR intègrent aussi aujourd'hui déjà des critères de durabilité dans le processus de placement et tiennent compte des aspects climatiques. Tous les gestionnaires de fortune calculent en outre un rating ESG; le résultat (si disponible) est toujours supérieur au benchmark pour les mandats actifs et se situe dans le cadre du benchmark pour les mandats passifs.

RÉTROCESSIONS ET LIENS D'INTÉRÊTS

L'art. 5.5 du règlement de placement régleme les indemnisations et les restitutions des avantages financiers aux établissements chargés de la gestion de la fortune de la fondation. Toutes les banques de dépôt ont remboursé les éventuelles rétrocessions à la fondation ou des attestations prouvent qu'aucune rétrocession n'a été encaissée.

Le Conseil de fondation a contrôlé et consigné au procès-verbal les liens d'intérêt selon l'art. 48l OPP2 en attestant que ceux-ci pouvaient être considérés comme étant sans risque. Les banques chargées de la gestion de fortune ont confirmé qu'elles veillaient avec soin à éviter les conflits d'intérêt pour pouvoir garantir avoir respecté les dispositions en question.

OBJECTIFS ET CALCUL DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

en CHF	Volume fin 2020	Volume fin 2019
Réserves de fluctuation de valeurs (RVF) et leurs objectifs		
RVF des institutions de prévoyance avec REVOR Fonds		
Objectif RVF en % de la fortune du fonds investie	14-20 %	14-20 %
Objectif RVF en CHFF	818'341	807'754
RVF comptabilisée en % de la fortune du fonds investie	17,71 %	17,71 %
RVF comptabilisée en CHF	818'341	807'754
RVF de la fondation collective pour REVOR INVEST		
Objectif RVF en % des dettes	17,40 %	17,40 %
Objectif RVF en CHF	62'766'580	45'916'536
RVF comptabilisée en % des dettes	12,81 %	9,43 %
RVF comptabilisée en CHF	46'198'461	24'886'595
RVF de la fondation collective pour COMPTE REVOR		
Objectif RVF en % des liquidités	0,70 %	0,70 %
Objectif RVF en CHF	2'780'053	3'639'191
RVF comptabilisée en % des liquidités	0,70 %	0,70 %
RVF comptabilisée en CHF	2'780'053	3'639'191
RVF de la fondation collective pour REVOR Fondation		
Objectif RVF en % des dettes	17,40 %	17,40 %
Objectif RVF en CHF	33'618'264	31'495'606
RVF comptabilisée en % des dettes	17,40 %	16,86 %
RVF comptabilisée en CHF	33'618'264	30'512'583
Total RVF comptabilisée en CHF selon bilan	83'415'119	59'846'123

EXPLICATIONS CONCERNANT LES RVF DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE AVEC REVOR FONDS

Stratégie	Nbre institutions fin 2020	Montant en CHF fin 2020	Nbre institutions fin 2019	Montant en CHF fin 2019
REVOR Fonds				
(selon nouveau règlement de placement, en vigueur dès le 01.10.2020)				
Objectif RVF 14 % (part actions 25 %) RVF comptabilisée	0	0	0	0
Objectif RVF 17 % (part actions 35 %) RVF comptabilisée	2	600'542	2	592'177
Objectif RVF 20 % (part actions 45 %) RVF comptabilisée	1	217'799	1	215'577

PRÉSENTATION DE LA FORTUNE PAR CATÉGORIES DE PLACEMENTS

en CHF	Structure en % fin 2020	Montant fin 2020	Structure en % fin 2019	Montant en fin 2019
Liquidités et placements sur le marché monétaire	39,1 %	397'150'433	51,9 %	519'884'456
Créances	0,2 %	1'611'677	0,2 %	1'651'936
Créances de cotisations	0,2 %	1'879'969	0,1 %	1'306'564
Titres				
Placements en obligations	9,5 %	96'228'907	8,2 %	82'529'931
Fondations de placements obligation	15,3 %	155'521'702	11,6 %	115'661'659
Placements en actions	3,4 %	34'130'162	3,0 %	30'447'618
Fondations de placements actions	23,0 %	232'701'727	17,9 %	179'445'503
Fondations de placements immobilier	8,8 %	89'705'057	6,8 %	68'505'984
Placements alternatifs	0,3 %	2'642'230	0,0 %	0
Total titres	60,3%	610'929'785	47,6 %	476'590'695
Compte de régularisation actif	0,2%	2'166'941	0,3 %	1'003'153
Total actifs	100,0 %	1'013'738'805	100,0 %	1'000'436'804
Total monnaies étrangères	26,7 %	270'690'875	20,9 %	209'043'437
Total monnaies étrangères non couvertes	8,0 %	81'240'984	6,2 %	61'823'415

Stratégies de placement

Les placements de la fortune de la fondation englobent des produits avec différentes stratégies de placement:

- _ REVOR INVEST, stratégie à long terme selon le règlement de placement
- _ REVOR FONDS, stratégies de placement individuelles selon le règlement de placement
- _ COMPTE REVOR, solution avec garantie d'intérêt minimal LPP

Les délimitations de catégories selon l'art. 55 OPP2 ainsi que les différentes stratégies de placement sont respectées.

Explications concernant les placements alternatifs, voir le paragraphe Application des extensions des possibilités de placement.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

en CHF	Montant fin 2020	Montant fin 2019
Valeur marchande des placements structurés à caractère dérivé	0	0

EXPLICATION DU RÉSULTAT NET DU PLACEMENT DE LA FORTUNE

en CHF	Rendement du Ø-capital* 2020	Ø-capital* 2020	Rendement du Ø-capital* 2019	Ø-capital* 2019
Liquidités et placements sur le marché monétaire	0,96 %	394'530'281	0,98 %	509'548'811
Titres	6,45 %	567'371'463	14,79 %	424'059'941
Total actifs	4,46 %	967'544'641	7,50 %	935'560'973

* Le capital moyen se calcule comme suit:
(somme des soldes finaux à la fin des mois de janvier à décembre)

12

Explications concernant REVOR INVEST

La fortune dans le groupe de produit REVOR INVEST se compose de trois mandats mixtes de la Hypothekbank Lenzburg (actif), de la Mobilière Suisse Asset Management SA (actif) et de la Zürcher Kantonalbank (passif) et s'élève au 31.12.2020 à un montant total de CHF 609,7 millions (année précédente : CHF 476,3 mio).

En 2020, REVOR INVEST présente une performance de +6,41 % (année précédente : +15,13 %).

Le rendement du portefeuille s'élève, depuis le début des mesures (01.02.2017 - 31.12.2020) +25,73 %.

Le factsheet mensuel sur notre page d'accueil www.revor.swiss contient es informations supplémentaires à ce sujet.

EXPLICATIONS CONCERNANT LES FRAIS DE GESTION DE FORTUNE

en CHF	2020	2019
Placements transparents / taux de transparence en matière de frais		
Placements de la fortune selon bilan	1'011'571'864	999'433'651
./ placements non transparents	0	0
Total placements transparents	1'011'571'864	999'433'651
Taux de transparence en matière de frais	100,00 %	100,00 %
Frais de gestion de fortune présentés		
Frais de gestion de fortune directs comptabilisés	1'507'011	1'268'956
Somme de tous les coûts pour les placements collectifs	1'234'908	1'139'844
Total des frais de gestion de fortune présentés	2'741'919	2'408'800
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,27 %	0,24 %

EXPLICATION DES PLACEMENTS AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR ET DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

en CHF	Montant fin 2020	Montant fin 2019
Cotisations en souffrance des institutions de prévoyance	1'879'969	1'306'564
Total créances de cotisations	1'879'969	1'306'564
en CHF	2019	2018
Réserve de cotisations de l'employeur au début de l'année	14'287'828	15'856'119
Versements	2'707'629	1'000'000
Utilisations	-2'198'440	-1'762'043
Remise à d'autres fondations de prévoyance	-260'153	-956'365
Rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur*	148'276	150'117
Réserve de cotisations de l'employeur à la fin de l'année	14'685'140	14'287'828

* Avec l'ordonnance prévoyance professionnelle Covid-19, le législateur a créé la possibilité de financer aussi les cotisations des salariés avec les réserves de cotisations de l'employeur. En 2020, CHF 226'052.15 ont été utilisés des réserves de cotisations de l'employeur pour financer les cotisations des salariés.

** La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur dépend de la performance réalisée et s'élève au maximum au taux d'intérêt LPP.

EXERCICE DES DROITS SOCIAUX DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES SELON L'ORAB

Les droits de vote des actions suisses que nous détenons ont été exercés dans le sens de l'«ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)». Lors des assemblées générales des sociétés Givaudan SA, Zurich Insurance Group SA et

Novartis SA, le Conseil de fondation a refusé les objets à l'ordre du jour concernant les rémunérations au conseil d'administration et à la direction du groupe. Lors de toutes les autres assemblées générales, il a suivi les recommandations du conseil d'administration.

7_ EXPLICATION D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION**COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS**

en CHF	2020	2019
Composition du compte de régularisation actif		
Prestations de sortie payées, non traitées sur le plan technique	703'159	75'004
Libération du paiement des cotisations d'épargne encore non reçues mais traitées sur le plan technique	765'506	776'788
Autres actifs transitoires	698'276	151'361
Total du compte de régularisation actif	2'166'941	1'003'153
Composition du compte de régularisation passif		
Prestations d'entrée payées, non traitées sur le plan technique	1'745'585	5'691'346
Autres passifs transitoires	1'103'710	1'035'568
Total du compte de régularisation passif	2'849'295	6'726'914

PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Selon le décompte de la Mobilière, il n'y a pas eu de participation aux excédents en 2020 pour l'année d'assurance 2019.

8_ CONDITIONS DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Les autorités de surveillance n'ont posé aucune condition.

9_ AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE**LIQUIDATIONS PARTIELLES**

Au niveau des institutions de prévoyance, certaines présentent l'état de fait d'une liquidation partielle. Le traitement aura lieu en 2021. Le Conseil de fondation statuera sur les éventuelles liquidations partielles qui ne devront pas avoir lieu pour des motifs économiques.

Au niveau de la fondation collective, il n'y a pas d'état de fait de liquidation partielle.

10_ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU JOUR DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels d'une institution de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance au Conseil de fondation de la REVOR fondation collective, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de REVOR fondation collective, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 6 à 23) pour l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 26 mai 2021

T+R SA

Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat

ORGANES

LE CONSEIL DE FONDATION

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS



Carl von Heeren

Président Conseil de fondation
Directeur Ireca AG
5734 Reinach



Simon Graa

Membre Conseil de fondation
Président
Elektrizitätsgenossenschaft
Gsteig



Jean-Claude Reymond

Membre Conseil de fondation
Direction
Chaletbau Matti Architektur AG
3780 Gstaad

REPRÉSENTANTES DES SALARIÉS



Cornelia Baumann

Membre Conseil de fondation
Secrétaire communale/
gestionnaire des finances
3207 Wileroltigen



Karin Grütter

Membre Conseil de fondation
Membre de la direction
Inter-Translations SA
3001 Bern



Pia Wiese-Giger

Vice-présidente Conseil
de fondation
Agente fiduciaire
Häfliger Treuhand AG
5043 Holziken

REVOR FONDATION COLLECTIVE

DIRECTION

Georg Dubach
Sabino Di Mambro

CADRES

Peter Oppliger
Roman Kahr
Raphael Rutschi

ORGANE DE RÉVISION

T+R AG, Rita Casutt, 3073 Gümligen b. Berne

EXPERT ACTUARIEL

PK Expert AG, Martin Franceschina, 3110 Münsingen

DOMICILE

REVOR Fondation collective
Gutenbergstrasse 48
3011 Berne
031 310 58 85
info@revor.swiss
www.revor.swiss